



**RÉGIME D'INVESTISSEMENT AUTOMATIQUE
EN FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (RIA)
RÉGIME DE RETRAITS SYSTÉMATIQUES (RRS)**

Veillez préciser si vous :

- établissez un nouveau régime d'investissement automatique (RIA)
- modifiez les instructions du régime d'investissement automatique (RIA)
- établissez un nouveau régime de retraits systématiques (RRS)
- existant modifiez les instructions du régime de retraits systématiques (RRS) existant

Veillez indiquer le type de compte :

- Compte personnel
- Compte non personnel

Pour les nouveaux régimes d'investissement automatique (« RIA »), veuillez noter ce qui suit : si vous n'avez pas reçu le plus récent document Aperçu du fonds pour le fonds commun de placement que vous avez sélectionné ci-dessous, il sera envoyé à l'adresse de courrier électronique que RBC Placements en Direct a en dossier pour vous. Si nous ne disposons pas de votre adresse de courrier électronique, l'Aperçu du fonds vous sera envoyé par la poste. Vous aurez 15 jours pour examiner l'Aperçu du fonds. Si vous souhaitez annuler votre demande de RIA après l'examen du document, veuillez nous appeler au 1 800 769-2560. Si vous souhaitez tout de même procéder avec le RIA, vous n'avez aucune autre mesure à prendre.

Prénom / Nom de la société	Nom de famille	N° de compte RBC Placements en Direct®
Numéro d'assurance sociale (NAS)	N° de téléphone	

Adresse	App.	
Ville	Province	Code postal

Instructions (ne cochez qu'une seule option)

Fréquence : Mensuelle Trimestrielle Date de début :

MM JJ AA

Deux fois par mois'

- La date de début et la fréquence sont assujetties au calendrier d'achat et de rachat de la société de fonds.
- Le Régime de retraits systématiques n'est offert que pour les comptes de placement, sous réserve de la disponibilité du fonds commun.
- Une fois votre formulaire rempli, veuillez nous le faire parvenir 15 jours ouvrables avant la date du début de votre régime.
- 'Sera traitée le 15e et le dernier jour du mois.

Choix de fonds communs de placement

Nom du fonds	Symbole du fonds	Montant†
		\$
		\$
		\$
		\$
Total		\$

† Minimum : 100 \$ par mois ou 300 \$ par trimestre par fonds

Pour un REEE familial seulement

Réparti comme suit (ajouter une annexe s'il y a plus de deux bénéficiaires)

Bénéficiaires 01: Nom _____ Prénom _____ % du montant _____

Bénéficiaires 02: Nom _____ Prénom _____ % du montant _____

Renseignements bancaires pour le virement de fonds - Retirer (pour le RIA) du compte ou déposer (pour le RRS) dans le compte suivant :

- Compte RBC Banque Royale Numéro d'unité Numéro de compte
- Autre institution financière (Joindre un bordereau de dépôt ou un chèque portant la mention « NUL ».)

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 30 jours. Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation, ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.paiements.ca.

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.paiements.ca.

Autorisation Le soussigné accuse réception et convient des conditions de la présente autorisation telle qu'énoncée ci-dessous.

Signature du client _____ Date _____ Signature du client (compte conjoint) _____ Date _____



RÉGIME D'INVESTISSEMENT AUTOMATIQUE EN FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (RIA) RÉGIME DE RETRAITS SYSTÉMATIQUES (RRS)

Définition : Dans les conditions ci-dessous, « je », « moi » et « mon » désignent le client ou toute personne autorisée par le client à effectuer des opérations sur le compte et qui est partie à l'entente;

« RBC Placements en Direct » signifie RBC Placements en Direct Inc. et son mandataire RBC Dominion valeurs mobilières Inc.

J'autorise par les présentes RBC Placements en Direct et le gestionnaire de fonds communs de placement à débiter le compte auprès de l'institution financière nommément désignée à la première page de la présente formule dans le cas d'un Régime d'investissement automatique (RIA) ou à créditer le compte dans le cas d'un Régime de retraits systématiques (RRS), que le compte demeure à la succursale désignée ou qu'il soit transféré à une autre succursale de la Banque.

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte précité ont accepté l'entente en apposant leur signature sur la première page de la présente formule.

J'aviserai par écrit RBC Placements en Direct et le gestionnaire de fonds communs de placement de tout changement apporté aux renseignements sur le compte ou de la résiliation de cette autorisation au moins 30 jours ouvrables avant la prochaine opération prévue ci-dessus.

Si la présente formule porte sur un RIA, alors je reconnais et conviens que je serai pleinement responsable des frais engagés s'il est impossible de débiter le compte en raison de provisions insuffisantes ou pour toute autre raison pour laquelle je peux être tenu responsable; il est également entendu que ces instructions peuvent être annulées sans préavis à la discrétion de RBC Placements en Direct et du gestionnaire de fonds communs de placement.

Aux fins de l'acceptation de la présente autorisation, je renonce par les présentes à la notification des opérations susmentionnées et ratifie toutes les opérations effectuées par le passé et ultérieurement. RBC Placements en Direct ne sera pas responsable des pertes ou des dommages subis par moi pour ce qui est des débits visés par la présente autorisation, y compris, sans en exclure d'autres, la perte d'intérêts, les pénalités au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou d'autres pertes ou dommages causés ou provoqués par l'observation ou l'observation tardive de la présente autorisation. Je conviens d'indemniser et de tenir RBC Placements en Direct et le gestionnaire des fonds communs de placement non responsables et paierai sur demande RBC Placements en Direct et le gestionnaire de fonds communs de placement dans les moindres délais pour toute perte, responsabilité et dépense, y compris les frais juridiques, subis ou engagés par RBC Placements en Direct et le gestionnaire de fonds communs de placement, pouvant survenir de l'observation de la présente autorisation.

La présente autorisation ainsi que l'indemnisation visée dans les présentes sont permanentes et demeureront en vigueur à moins d'être annulées par moi au moyen d'un préavis adressé et signifié à RBC Placements en Direct et au gestionnaire de fonds communs de placement, mais une telle annulation n'influera pas sur la responsabilité ou la renonciation à la responsabilité et à l'indemnisation relative aux opérations effectuées avant une telle annulation. L'annulation de la présente autorisation ne changera pas les autres ententes intervenues entre nous.

La présente autorisation ne prend effet qu'à partir du moment où RBC Placements en Direct et le gestionnaire de fonds commun de placement en indiquent l'acceptation.

Nous désirons informer les clients qui ont établi un RIA préautorisé afin de souscrire des titres d'un ou de plusieurs fonds communs de placement, qu'ils ne recevront pas d'exemplaires des documents Aperçu du fonds relatifs à ces fonds lorsqu'ils souscriront ultérieurement des titres de ces fonds dans le cadre de leur RIA. Vous pouvez en tout temps nous demander de vous envoyer gratuitement la dernière version déposée de l'Aperçu du fonds de l'une des façons suivantes : envoyez-nous un message sécurisé dans le Centre des messages du site de placement en ligne, ou appelez-nous ou écrivez-nous aux coordonnées ci-dessous. Vous pouvez également obtenir la dernière version déposée de l'Aperçu du fonds en vous rendant au site Web www.sedar.com ou au site Web du gestionnaire de fonds communs de placement en question.

Veuillez noter que vous n'aurez pas le droit d'annuler la souscription de parts d'un fonds effectuée dans le cadre de votre RIA, mais que vous aurez un droit d'action en nullité ou en dommages-intérêts si un Aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans un prospectus renouvelé contient une information fautive ou trompeuse, que vous ayez ou non demandé l'Aperçu du fonds. De plus, vous avez le droit de mettre fin à votre RIA à tout moment avant une date d'investissement prévue.

RBC Placements en Direct Inc.
200 Bay Street, North Tower, P.O. Box 75
Toronto (Ontario) M5J 2Z5

Tél : 1 800 769-2560 ou 1 (416) 977-1255

Télécopieur : 1 888 722-2388